

DELIBERATION
Du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.05

Objet : Création Restaurant scolaire, école maternelle, garderie

L'an deux mille neuf et le treize janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 7 janvier 2009

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY.
Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.
Absentes : Daphné GAULT et Sylviane MONNOT.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.
Pouvoir de Daphné GAULT à Didier GERIN.
Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :
vue l'augmentation rapide de la population depuis quelques années suite à la création de nombreux logements (55) au centre village ;
vue l'installation provisoire de deux préfabriqués pour accueillir de nouveaux élèves ;
vue l'installation provisoire du restaurant scolaire dans la salle du conseil municipal ;

il est donc devenu nécessaire de regrouper à proximité de l'école communale actuelle, le restaurant scolaire, l'école maternelle et la garderie afin d'assurer aussi la sécurité des élèves.

Il présente un estimatif ventilé en trois lots fonctionnels

n° 1 Espace scolaire maternelle	682 872,80 Euros HT
n° 2 Espace pédagogique + garderie	533 658,00 Euros HT
n° 3 Restaurant scolaire	451 669,80 Euros HT
Total	1 668 200,60 Euros HT

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

♦ **Décide la création de**

n° 1 Espace scolaire maternelle	682 872,80 Euros HT
n° 2 Espace pédagogique + garderie	533 658,00 Euros HT
n° 3 Restaurant scolaire	451 669,80 Euros HT
Total	1 668 200,60 Euros HT

♦ **Charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), catégorie d'opération : « scolaire, socioculturelle, sportive».**

♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD